



**DANGEROUSITE
RISQUE DE RECIDIVE**

Groupe de travail « Fiches Techniques »

Validation le : 1 mars 2011
Version : N°1

Révision le :

1-DEFINITIONS

La dangerosité : C'est la prédiction pour un individu donné de commettre un acte violent, c'est le risque de passage à l'acte agressif. La dangerosité n'est pas une caractéristique stable du fonctionnement de la personne.

L'agressivité : C'est la tendance à attaquer autrui ou soi-même. Elle peut se manifester de différentes façons.

La violence : C'est la force physique brutale dans un contexte de transgression des lois, des règlements. Le code pénal utilise le terme de violences pour désigner l'ensemble des infractions constituant une atteinte à l'intégrité des personnes. La définition de la violence est complexe, elle est variable selon les époques, les sociétés et les disciplines.

La récidive : « La récidive est une cause d'aggravation de la peine justifiée par le renouvellement d'infractions à la suite d'une condamnation définitive. Est donc en état de récidive l'individu qui après avoir été condamné définitivement pour une infraction en commet une nouvelle ».

2-CLASSIFICATION

Il est important de distinguer :

1°) La dangerosité psychiatrique : C'est le risque de passage à l'acte principalement lié aux troubles de l'adaptation et du comportement symptomatiques d'une maladie psychiatrique.

Principales affections psychiatriques pouvant induire une dangerosité psychiatrique :

- Psychoses : Délires paranoïdes et paranoïaques, hallucinations (qui donnent des ordres), automatisme mental.
- Troubles thymiques :
 - ✓ Manie : Le sujet est en proie à tous les excès et à tous les débordements dont la violence (délits : incendie, infractions sexuelles,...).
 - ✓ Dépression : Episodes passionnels, suicides altruistes,...
- Déficiences intellectuelles.
- Troubles de la personnalité
 - ✓ Psychopathie
 - ✓ Opposition caractérielle.
- Abus de substances psycho-actives (alcool, psychostimulants,...).



DANGEROUSITE RISQUE DE RECIDIVE

2°) La dangerosité criminologique : C'est la prédisposition du sujet à commettre un délit ou un crime. C'est un phénomène psychosocial caractérisé par les indices révélateurs d'une possible probabilité de commettre une infraction contre les personnes ou contre les biens.

Elle se situe à l'interface de plusieurs disciplines (droit pénal, sociologie, médecine légale, psychiatrie, psychologie, neurobiologie, génétique, etc).

Les divers facteurs prédictifs de risque criminel :

- Liés à l'enfance (milieu familial, placements, échecs scolaires, éducation,...).
- Liés aux antécédents criminels
- Liés à l'état mental (conduites addictives, égocentrisme, impulsivité, instabilité émotionnelle,...).
- Liés aux modes de vie et attitudes sociales (port d'arme, marginalité, toxicomanie, prostitution,...).
- Liés à la situation pré criminelle
- Liés à la victime virtuelle.
- Liés à l'absence de prise en charge.

Les divers facteurs prédictifs de protection criminelle

- Support social
- Investissement des figures de l'autorité
- Bonne alliance thérapeutique
- Environnement familial adapté.

Questions posées dans les expertises psychiatriques.

- Le sujet est-il dangereux au sens psychiatrique et criminologique ?
- Y-a-t-il un risque de récidive ?

3-BIBLIOGRAPHIE

- Dictionnaire des sciences criminelles
- Bessoles P. (2007) Criminalité et récidive. Ed PUG
- Harrati S., Vavassori D., Villerbu L.M. (2009) Délinquance et violence. Ed Armand Colin.